

**ARRETE n°2024.179**

**Portant inscription sur le tableau annuel d'avancement  
au grade d'Animateur Principal de 2<sup>ème</sup> classe  
Au titre de l'année 2024**

Le Président de la CC Gâtine-Racan,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 29/12/2020,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Rang de classement	Identité de l'agent	Date d'avancement
1	BEAUDEAU ISABELLE	01/01/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

**Article 2 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à Saint-Antoine-du-Rocher, le 08/07/2024

Le Président,  
Monsieur Antoine TRYSTRAM



Le Président,  
○ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
○ informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter, de la publication du présent arrêté.